



Conseil économique et social

Distr. générale
12 mai 2016

Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique Forum régional africain pour le développement durable

Deuxième session
Le Caire, 17-19 mai 2016

Transformation inclusive au service du développement durable

1. L'inclusion : une priorité pour le développement durable

Dans le contexte du développement durable, l'inclusion s'entend du processus qui, en leur garantissant l'égalité des chances, permet à tous les citoyens, indépendamment de leur origine, de réaliser pleinement leur potentiel dans la vie, notamment par une participation pleine et active aux processus de prise de décisionⁱ dans tous les domaines : civique, socioéconomique et politique. L'inclusion sous-tend le programme mondial de développement durable, programme qui repose sur le principe que, pour être durable, le développement doit être inclusif.

L'importance d'un programme de développement inclusif pour une prospérité et un bien-être universellement partagés a été clairement affirmée par les dirigeants du monde qui, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, se sont engagés à faire en sorte que *personne ne soit laissé de côté*. Ceux-ci se sont par ailleurs engagés à accorder un rang de priorité à ceux qui étaient le plus défavorisés, à savoir les plus pauvres et les plus vulnérables. L'inclusion sous-tend la vision d'ensemble du Programme 2030, mais elle figure aussi explicitement dans cinq des objectifs de développement durable, ce qui souligne l'importance que lui attachent les dirigeants de la planète. Elle est aussi au centre de la vision de la croissance et de la transformation du continent, telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui affirme l'aspiration de la région à « *une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable* ».

L'accent mis sur le développement inclusif répond à des engagements antérieurs, notamment ceux pris au Sommet mondial sur le développement social de 1995, lors duquel les gouvernements ont promis de construire « *une société pour tous* » et un cadre dans lequel « *la personne humaine sera placée au centre du développement et les économies orientées de façon à mieux satisfaire les besoins des populations* »ⁱⁱ. Conscients de la vulnérabilité et de la marginalisation d'une part importante de la population mondiale, les participants au Sommet ont clairement appelé à des politiques permettant aux individus d'accroître au maximum leurs capacités, leurs ressources et leurs chances en luttant contre la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale. Fait important, le Sommet a reconnu que les dimensions sociale et économique de l'inclusion étaient interdépendantes et synergiques et que la mise en œuvre de

politiques économiques rationnelles à caractère général était le fondement nécessaire d'un développement social durable.

L'accent mis sur la nécessité d'un programme de développement inclusif repose sur la prise de conscience que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) n'ont ni suffisamment pris en compte les problèmes d'exclusion et d'inégalités, ni prévu les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour faire face à ces problèmes majeurs. Il part aussi du constat que les inégalités et l'exclusion persistaient et s'aggravaient à l'échelle mondiale, ainsi qu'à l'intérieur des pays et entre eux. Les disparités, qui se manifestent par des taux de chômage élevés, des moyens d'existence précaires et l'exclusion des processus de prise de décision, ont à leur tour exacerbé les tensions et alimenté des troubles et même des conflits dans de nombreux casⁱⁱⁱ. L'inclusion est donc non seulement un impératif moral, mais un élément nécessaire pour instaurer des sociétés pacifiques et prospères.

2. L'inclusion dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063

Pour assurer l'inclusion dans le contexte du développement durable, il faut lutter contre les multiples formes d'exclusion concernant l'accès aux opportunités, aux processus de prise de décision et aux résultats en matière de développement humain. Un des facteurs clefs de l'exclusion est le manque d'accès aux moyens de subsistance, aux services, aux compétences et aux capacités permettant aux individus de réaliser leur potentiel productif et d'atteindre des niveaux de vie et de bien-être adéquats. L'exclusion peut également se manifester par un manque d'engagement et de participation aux processus décisionnels et avoir ainsi des effets dévalorisants et débilissants. En fin de compte, l'exclusion se manifeste par la pauvreté individuelle et sociale, les inégalités et la privation des droits. Tenant compte de ces éléments, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 contiennent des engagements à assurer l'inclusion par l'éradication de la pauvreté, l'accès aux opportunités, le dialogue et la participation.

Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il a été souligné la nécessité de veiller à ce que la croissance économique soit durable et sans exclusive et qu'elle procure la prospérité et un travail décent pour tous. De même, l'Agenda 2063 met l'accent sur la nécessité d'une transformation structurelle des économies africaines en vue de générer la croissance, des emplois décents et des possibilités économiques pour tous. À cette fin, l'accès à une éducation et à des compétences inclusives et durables est considéré dans les deux programmes comme indispensable pour permettre aux individus de tirer avantage des moyens de subsistance. Y est également soulignée l'importance qu'il y a à ne laisser personne de côté. Cette importance est formulée dans l'Agenda 2030 qui a pour but d'autonomiser la personne et de promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique pour tous, indépendamment de leur âge, leur sexe, leur handicap, leur race, leur appartenance ethnique, leur origine, leur religion et leur situation économique ou autres.

Le Programme 2030 vise également à assurer un processus de décisionnel réactif, inclusif, participatif et représentatif à tous les niveaux, en tant que fondement clef de sociétés inclusives. De même, l'Agenda 2063 énonce la nécessité de bâtir des États-nations et des institutions inclusifs et responsables à tous les niveaux et dans tous les domaines, tout en cherchant à assurer l'appropriation par les populations africaines de la vision continentale par la mobilisation, la participation et le dialogue. Une dimension connexe de l'inclusion mise en relief dans les deux programmes est la nécessité d'assurer

l'accès à la justice et le respect des droits de l'homme, en s'appuyant sur la primauté du droit, la bonne gouvernance et la transparence institutionnelle. À cet égard, les dirigeants africains, dans l'Agenda 2063, se sont dits déterminés à « favoriser des sociétés pacifiques, justes et inclusives ».

En définitive, les deux programmes énoncent la nécessité d'avoir des sociétés inclusives dans lesquelles tous les individus profitent équitablement des avancées en matière de développement humain. L'engagement à éradiquer la pauvreté et à améliorer le niveau de vie, la qualité de vie, la santé et le bien-être des citoyens y occupe une place centrale. Fait également important, il a été reconnu dans les deux programmes qu'il fallait réduire les inégalités au sein des pays et entre eux, un objectif spécifique ayant été fixé à cet effet dans le Programme 2030.

3. Transformation inclusive en Afrique

Une des priorités essentielles définies pour l'Afrique par ses dirigeants dans le cadre de l'Agenda 2063 est la transformation structurelle des économies nationales afin qu'elles produisent la prospérité et le bien-être pour les citoyens sur une base équitable et inclusive. La transformation structurelle est considérée comme indispensable au progrès du développement inclusif et durable dans la région. Or, jusqu'à présent, l'analyse des résultats des économies africaines a largement ignoré les facteurs sous-jacents de l'exclusion et les causes profondes de la pauvreté dans la région.

Ces dernières années, l'Afrique a enregistré des résultats économiques impressionnants et affiche des perspectives très prometteuses. Le continent devrait, en 2016, enregistrer un taux de croissance du PIB réel de 4,3 %, soit un taux beaucoup plus élevé que celui mondial de 2,9 %. Pourtant, d'importantes préoccupations subsistent quant au caractère inclusif et à la durabilité de la croissance économique de l'Afrique au cours de ces années. Loin de profiter à tous, les modèles de croissance du continent se sont traduits par de nombreux problèmes, dont des taux de chômage élevés, des inégalités, la pauvreté et la marginalisation. Ils n'ont pas souvent créé des opportunités pour ceux qui vivent dans la pauvreté et la précarité sociale et économique. Le chômage reste endémique dans un contexte où les possibilités de travail décent se font rares et où nombre de ceux qui possèdent un travail luttent pour gagner un revenu suffisant en exerçant des emplois précaires. .

En outre, l'Afrique se trouve face à de grandes tendances régionales et mondiales qui posent des problèmes particuliers en matière d'inclusion. Au premier rang de celles-ci figure la dynamique démographique du continent, notamment la croissance continue de la population ; des changements majeurs dans la structure d'âge, notamment l'explosion démographique des jeunes et, dans certains pays, le vieillissement de la population, ainsi que des changements significatifs dans la redistribution spatiale due à la migration et à l'urbanisation. Ces tendances démographiques auront des incidences profondes – présentant des opportunités significatives ou aggravant les difficultés à parvenir à un développement inclusif et durable.

La transformation structurelle accélérée permettra aux pays africains de répondre à ces défis et à saisir les chances de bâtir des sociétés inclusives. Il est impératif de transformer les économies du continent pour les rendre résilientes, inclusives et durables. Pour cela, l'Afrique devra promouvoir la diversification économique et l'utilisation efficace de ses abondantes ressources humaines, physiques et naturelles. La transformation structurelle du continent par l'industrialisation et la création de services à forte valeur ajoutée est indispensable. Dans la plupart des pays, la structure économique est dominée par des pratiques agricoles rudimentaires et des services à faible valeur ajoutée.

L'industrialisation, par son potentiel de création d'emplois directs et indirects, et en établissant de solides liens en amont et en aval avec d'autres secteurs, notamment l'agriculture, peut permettre de traduire la croissance en un développement plus inclusif, en augmentant les possibilités d'emploi et en élargissant la marge de manœuvre budgétaire.

L'état de l'inclusion en Afrique

L'Afrique a fait des progrès considérables vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour ne citer que quelques exemples, en Afrique centrale, en Afrique de l'Est, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, les taux de pauvreté ont diminué, passant de 56,5 % à 48,4 % de 1990 à 2010. La proportion des personnes confrontées à la faim et à la malnutrition a diminué de 8 % entre 1990 et 2013. L'enseignement primaire universel a aussi progressé, plus de 68 % des 25 pays (sur lesquels on dispose de données) ayant atteint le taux net d'au moins 75 % en 2013, et entre 1990 et 2012, le taux de mortalité des moins de cinq ans est passé de 146 à 65 décès pour 1 000 naissances vivantes. En outre, l'objectif énoncé dans les OMD consistant à améliorer sensiblement les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020 a été atteint avec une décennie d'avance, puis dépassé, de 100 millions. Des progrès importants ont également été réalisés dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, notamment dans le domaine de l'enseignement et de la représentation politique. L'écart entre les filles et les garçons concernant le taux de scolarisation dans le primaire a été considérablement réduit depuis 2000, le continent dans son ensemble ayant presque atteint la parité dans l'enseignement primaire en 2015. Quatre pays africains figurent, depuis janvier 2015, parmi les dix pays qui comptent le plus de femmes au parlement, celles-ci, occupant au Rwanda, plus de 60 % des sièges parlementaires.

En dépit des progrès réalisés, des inégalités persistent concernant de nombreux résultats en matière de développement humain, exacerbant l'exclusion sociale, spatiale et économique, s'agissant notamment de la pauvreté, de l'emploi, de la protection sociale, de la jeunesse, de la parité homme-femme, de l'accès aux ressources naturelles et de leur utilisation, ainsi que de l'urbanisation. Si la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour est tombée de 56,5 % en 1990 à 48,4 % en 2010, en raison de la croissance de la population au cours de cette période, le nombre absolu de personnes vivant dans la pauvreté est passé, lui, de 350 millions à 505 millions^{iv}. Les inégalités ont également empiré au cours de la même période, en rapport avec les tendances croissantes mondiales à cet égard. En outre, l'Afrique est en proie à la fois au chômage et au sous-emploi, qui se renforcent mutuellement et accentuent l'emprise du secteur informel dans les pays. Les taux de chômage sont souvent plus élevés chez les femmes, ce qui reflète des disparités fondées sur le sexe en matière d'accès au marché du travail. Les obstacles structurels à l'accès de la main d'œuvre dans les zones où elle est le plus demandée constituent un des facteurs du chômage sur les marchés du travail en Afrique.

La majorité des emplois en Afrique sont concentrés dans le secteur informel, caractérisé par l'absence ou l'insuffisance de régimes de protection sociale, des conditions de travail dangereuses et de bas salaires. Souvent, ce sont les groupes les plus vulnérables – migrants pauvres, femmes et jeunes – que l'on retrouve dans l'emploi indépendant informel. Le BIT estime que trois emplois sur quatre en Afrique (hors Afrique du Nord) peuvent être qualifiés de « vulnérables », car exercés à titre d'emplois informels indépendants ou d'emplois familiaux non rémunérés. La forte proportion de travailleurs pauvres dans l'emploi total est révélatrice de la mauvaise qualité de l'emploi. En 2011, plus de 80 % des travailleurs en Afrique ont été considérés comme travailleurs pauvres, contre une moyenne mondiale de 39 %.

Ces tendances sont particulièrement inquiétantes eu égard à la transition démographique en cours dans la région. Plus précisément, le fait que les 15-24 ans représentent 19,4 % de la population africaine va jouer un rôle majeur dans le programme de transformation de la région. Le continent continue de faire face à des défis de taille en matière d'autonomisation et de participation des jeunes femmes et des jeunes hommes, dont la grande majorité reste en marge de la vie politique, sociale et économique. Les jeunes sont particulièrement désavantagés en ce qui concerne l'accès aux possibilités d'emploi. Ils représentaient en 2015 environ 35 % de la population de l'Afrique en âge de travailler, mais les trois cinquièmes du nombre total de chômeurs. Au Botswana, au Congo et en Afrique du Sud, plus d'un jeune sur trois est au chômage ; en Afrique du Nord, le taux de chômage moyen chez les jeunes est d'environ 30 %, la moyenne mondiale étant de 14 %.

L'inadéquation entre les compétences demandées et celles offertes compte parmi les obstacles les plus courants se dressant devant les jeunes gens qui tentent d'entrer sur le marché du travail. Une formation non ciblée et de mauvaise qualité entrave la participation équitable et inclusive des jeunes africains au marché du travail et pourrait confiner ces derniers dans des emplois faiblement rémunérés et à faible productivité. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent 40 % des nouvelles infections au VIH. Ces problèmes socioéconomiques auxquels sont confrontés les jeunes se trouvent aggravés par le fait que ces derniers participent peu aux processus décisionnels et politiques ou en sont exclus. Les taux de chômage élevés et le manque d'opportunités économiques comptent parmi les principaux facteurs qui favorisent la migration clandestine et dans des conditions peu sûres, parmi les jeunes Africains en particulier.

Des défis considérables restent également à lever en ce qui concerne la dimension sexospécifique de la transformation inclusive en Afrique. Plus de la moitié des pays où il existait des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire en 2012 se trouvait sur le continent. Les filles restent également désavantagées dans la solarisation secondaire en Afrique (hors Afrique du Nord) et dans l'enseignement supérieur en Afrique dans son ensemble. Même si la mortalité maternelle a diminué en Afrique (hors Afrique du Nord), avec 510 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2013, contre 830 décès pour 100 000 naissances vivantes 13 ans plus tôt, celle-ci reste encore élevée en comparaison avec les 230 décès pour 100 000 naissances vivantes pour la région en développement dans son ensemble. Dans la plupart des pays africains (hors Afrique du Nord), seuls 52 % des bébés viennent au monde sous la supervision d'un agent de santé qualifié. En dépit de la part importante des femmes dans la population active agricole, de grandes disparités demeurent entre les hommes et les femmes en matière de propriété des terres et de biens dans l'agriculture. Par exemple, les femmes contrôlent et exploitent seulement 15 % des exploitations agricoles en Afrique (hors Afrique du Nord) et 5 % en Afrique du Nord^v. En outre, les terres auxquelles les femmes ont accès sont généralement d'une superficie réduite et d'une qualité inférieure à celles des terres réservées aux hommes. Par ailleurs, les femmes continuent d'assumer de lourdes charges de travail non rémunéré, ce qui leur laisse peu de temps à consacrer à des activités génératrices de revenus. Les recherches menées par la CEA en utilisant des données d'enquêtes sur le budget-temps recueillies dans sept pays africains montrent qu'en moyenne, les femmes consacrent entre 3 et 17 fois plus de temps que les hommes^{vi} à des activités de production qui ne figurent pas dans les comptes satellites nationaux (production non marchande).

L'urbanisation aussi pose des problèmes spécifiques à la transformation inclusive de l'Afrique. La région connaît l'urbanisation la plus rapide du monde. Elle devrait atteindre un taux de croissance urbaine de 3,4 % au cours des cinq années 2015-2020, contre un taux mondial de 1,84 %. La part de la population

urbaine du continent a augmenté, passant de 27 % en 1980 à 40 % en 2015 et devrait atteindre 50 % en moins de 20 ans, en 2035^{vii}. En termes absolus, la population urbaine de l'Afrique devrait plus que doubler entre 2015 et 2040, pour atteindre 1,02 milliard. Cette croissance se traduira par une hausse considérable de la demande pour les services urbains, les infrastructures et l'emploi, dont la fourniture est déjà sévèrement limitée. En outre, l'urbanisation rapide de l'Afrique coïncide avec une production industrielle ou manufacturière qui baisse ou, au mieux, stagne. Le contraste entre le taux de croissance urbaine élevé et le faible taux de croissance du PIB par habitant est frappant, comparée à d'autres régions du monde. Par conséquent, loin de servir de nœuds de transformation sociale et économique, en améliorant la productivité et la croissance inclusive, les villes africaines se trouvent confrontées à de nombreux défis. On estime à 63 % la part de la population urbaine de l'Afrique qui vit dans des bidonvilles surpeuplés et caractérisés par de mauvaises conditions de logement, l'insécurité foncière et le manque d'accès aux services de base comme l'eau et l'assainissement. La plupart des zones urbaines d'Afrique souffrent de graves retards dans la fourniture d'infrastructures et de services urbains de base. En outre, la croissance urbaine rapide du continent a lieu dans un contexte de chômage élevé et de sous-emploi, d'emplois précaires et insalubres, de pauvreté et d'inégalités croissantes, qui sont autant de problèmes que l'explosion démographique des jeunes dans la région pourrait aggraver. Les faits montrent que les villes africaines affichent certains des niveaux les plus élevés d'inégalités dans le monde^{viii}.

4. Ressorts d'une politique stratégique pour la transformation inclusive

Il est à craindre que les problèmes démographiques, économiques, spatiaux et de parité homme-femme analysés ci-dessus ne fassent dérailler le programme de transformation de l'Afrique s'ils ne trouvent pas de solutions qui passent par des politiques et de stratégies volontaristes. Pour atteindre les buts et objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 en Afrique, il faudra donc s'attaquer aux facteurs fondamentaux et aux manifestations de l'exclusion dans la région. Cela est nécessaire si l'on veut que la prospérité et le bien-être bénéficient à tous. Il faudrait, dans le cadre des interventions en faveur de la transformation inclusive, s'efforcer de lutter contre l'exclusion relativement aux trois dimensions des possibilités, des processus de prise de décision et des résultats en matière de développement humain. Certaines de ces mesures indispensables à la réalisation d'une croissance et d'une transformation inclusive de l'Afrique sont bien explicitées dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Afin de réaliser la première aspiration énoncée dans l'Agenda 2063, celle d'« une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable », sept objectifs ont été définis dans le plan de mise en œuvre. Les quatre premiers concernent la réalisation d'un niveau de vie élevé, la qualité de vie et le bien-être. Il s'agit de faire en sorte que les citoyens soient bien éduqués et qualifiés, en bonne santé et bien nourris et que les économies soient transformées pour créer des emplois. Les trois objectifs suivants visent à faire progresser les quatre premiers spécifiquement par l'agriculture, l'économie bleue et la résilience climatique. De telles mesures pour assurer l'inclusion doivent davantage façonner la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Certaines des actions prioritaires clefs visant à garantir la transformation inclusive pour le développement durable sont exposées ci-après.

Transformation économique pour des emplois décents

Un des aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui présente de l'importance pour l'Afrique est la reconnaissance qu'assurer un développement durable signifie, entre autres choses, créer des emplois décents, c'est-à-dire des emplois qui paient des salaires décents, valorisent la dignité du travail et donnent des possibilités de développer de nouvelles compétences (Objectif 8). L'Agenda 2063 fait également une place de choix à l'accès à des emplois décents en tant que condition fondamentale pour éradiquer la pauvreté et construire des sociétés inclusives, en ce qui concerne les femmes et les jeunes en particulier. Pour créer les emplois visés dans les deux programmes, l'Afrique devra accélérer son industrialisation. Or, depuis plus de 40 ans, le développement industriel sur le continent est au point mort. L'engagement renouvelé de ce dernier en faveur d'une nouvelle génération de politiques industrielles offre des occasions de créer des emplois et, par voie de conséquence, d'améliorer le bien-être. Cependant, l'industrialisation ne peut pas aboutir sans des « fondamentaux » tels que des infrastructures, des compétences et des institutions qui fonctionnent. En outre, les gouvernements africains doivent développer de nouvelles politiques de diversification en dehors des produits de base, promouvoir les exportations, renforcer les capacités des entreprises nationales et favoriser des pôles d'activités pour soutenir la concurrence dans les marchés régionaux et mondiaux de produits manufacturés. Ce sont des domaines qui n'ont pas bénéficié du soutien financier et de nouvelles idées de la part des partenaires de développement, mais aussi ceux où les gouvernements africains n'ont pas pu mettre en œuvre des politiques ayant fait leurs preuves ailleurs.

Exploiter le dividende démographique : des individus qualifiés, en bonne santé et instruits

Pour permettre aux citoyens africains de tirer parti des emplois créés par la transformation structurelle, il faudrait améliorer leurs compétences et leurs capacités par l'éducation et la fourniture de soins de santé adéquats, en investissant massivement dans ces domaines. Dans l'Agenda 2063, l'accès à l'éducation, la santé et les compétences est considéré comme une condition essentielle de l'accès à l'emploi. C'est particulièrement urgent dans le cas des jeunes et des femmes du continent. La plupart des jeunes n'ont pas accès aux compétences, à la formation et aux soins de santé, une situation qui les limite à des emplois informels. On peut remédier à la concentration des femmes et des jeunes dans des emplois peu qualifiés, surtout dans le secteur informel, en leur ouvrant davantage accès à des stages en sciences, en techniques, en ingénierie et en mathématiques dans l'enseignement supérieur, ainsi qu'à des formations techniques et professionnelles. Ceci est important pour améliorer les compétences des groupes sociaux comme les jeunes et les femmes et leur accès à des emplois bien rémunérés sur les marchés du travail formel.

Vieillessement

La population de l'Afrique est en grande partie jeune, mais elle subit aussi des changements démographiques rapides, la proportion de personnes âgées (60 ans et plus) ayant augmenté au cours des dernières décennies. Ces changements démographiques se produisent en même temps que d'autres transformations économiques et sociales tout aussi importantes. Beaucoup de ces changements soulèvent des préoccupations concernant un éventuel affaiblissement de la famille étendue traditionnelle, sur laquelle, historiquement, reposent la sécurité économique et la protection sociale de l'ancienne génération. Il y aura en Afrique plus de femmes âgées que d'hommes. En d'autres termes, les femmes âgées auront une espérance de vie plus longue que les hommes. Améliorer l'espérance de vie des hommes et des femmes âgés nécessite de leur assurer une

protection sociale renforcée sous la forme de pensions de vieillesse, de services de santé et de logements.

Politiques sociales redistributives

La lutte contre les inégalités dans le contexte de l'Afrique passe par des politiques redistributives susceptibles de réduire les disparités en matière de richesses, de revenus et de services publics. Une priorité politique clef à cet égard est la protection sociale. Les transferts en espèces occupent une place de premier plan dans les programmes de protection sociale en Afrique, mais ces transferts sont dispensés sous forme d'aide sociale et ne reposent pas sur un programme de dépenses obligatoires ou sur les droits de citoyenneté. Ce qu'il faut, c'est une protection sociale transformatrice, centrée sur l'autonomisation, ainsi que sur la prise en compte de l'individu dans le processus de développement et transformant les personnes de bénéficiaires passifs en acteurs clefs du développement. Cette approche, qui englobe des mesures visant à remédier aux déséquilibres de pouvoir et aux inégalités structurelles, est essentielle pour atteindre un développement significatif et inclusif. Donner à tous accès aux garanties fondamentales et à la protection sociale peut aider en effet à améliorer la productivité et les revenus individuels, renforcer la résilience, réduire les inégalités et la stigmatisation, et, finalement, soutenir la croissance économique.

Une urbanisation durable pour une transformation inclusive

La transition urbaine en cours en Afrique rend urgent de transformer les zones urbaines du continent en moteurs de prospérité inclusive et de bien-être. Il est établi que, partout dans le monde, l'urbanisation va de pair avec la croissance économique et la transformation, la création de richesses et l'amélioration du niveau de vie des citoyens. En Afrique, le potentiel productif des zones urbaines reste encore à réaliser ou à mettre au service du programme de transformation de la région et, en particulier, de la modernisation et de l'industrialisation agricoles. Bien planifiée, l'urbanisation offre des possibilités considérables de faire progresser la productivité industrielle et agricole. Il faudra à cet effet une planification intersectorielle tenant compte des avantages produits en les agglomération urbaine. Les zones urbaines concentrent l'innovation, la technologie, les compétences, les marchés et les services qui sont tous indispensables au changement structurel. En outre, la concentration des populations dans les zones urbaines réduit les coûts de la prestation de services, tout en facilitant l'apprentissage, l'échange et la correspondance quant aux compétences et à l'innovation. Des mesures urgentes et stratégiques s'imposent donc pour transformer les zones urbaines de l'Afrique, en particulier ses villes et villages intermédiaires, en nœuds de croissance inclusive, au lieu des espaces chaotiques, sans planification, informels et pauvres qu'elles sont devenues.

Cadres politiques, législatifs et de financement pour l'inclusion

Si l'on veut que l'aspiration à une transformation inclusive de l'Afrique devienne réalité, on doit élaborer et mettre en œuvre une politique délibérée et des cadres législatifs et de financement. Ainsi, pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes conformément aux engagements énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063, des politiques et une législation ciblées seront nécessaires, qui permettront de lutter contre la discrimination, la violence à l'égard des femmes et des filles, les pratiques néfastes, les soins et les travaux domestiques non rémunérés, d'assurer la participation à la prise de décision, de créer des possibilités d'exercice de fonctions de direction, d'assurer l'exercice des droits en matière de santé sexuelle et procréative et des droits procréatifs, ainsi que du droit d'accès aux ressources économiques et environnementales (comme la terre) et aux technologies. Cette démarche doit être soutenue par des mécanismes de financement conformément aux engagements pris dans le Programme d'action d'Addis-Ababa adopté à la troisième Conférence

internationale sur le financement du développement, tenue en juillet 2015, lors de laquelle les États membres se sont engagés à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles à tous les niveaux et dans la plupart des domaines d'intervention concernant le financement du programme de développement. Des résultats inclusifs ne proviendront pas spontanément de la croissance économique et de la transformation structurelles, dont ils ne seraient que des sous-produits. Il faudra plutôt, pour les obtenir, engager des actions concertées, soutenues par des ressources ciblées et intégrées dans la planification globale du développement à l'échelle nationale et régionale.

Mise en œuvre, suivi et évaluation participatifs et fondés sur des données probantes

Le Programme 2030 souligne clairement la nécessité d'avoir des données de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées, en tant qu'outils indispensables pour mesurer les progrès accomplis et faire en sorte de ne laisser personne de côté. Des données et des statistiques solides sont essentielles pour vérifier si la croissance de l'Afrique et sa transformation structurelle sont effectivement inclusives et qu'elles profitent équitablement à tous. Des données ventilées revêtent une importance particulière pour la réalisation des engagements internationaux, régionaux et nationaux de l'Afrique. Tout aussi importantes sont les données ventilées par sexe pour le traitement de toutes les questions abordées dans le programme africain de transformation inclusive et durable.

Un cadre de suivi et d'examen du Programme 2030 en vue de s'assurer de son caractère participatif et transparent est considéré comme essentiel à la réalisation de l'objectif de ne laisser personne pour compte. Il encourage en outre les États membres à procéder à un examen global des progrès aux niveaux national et infranational, en y associant les populations autochtones, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes. Il est urgent de donner à la société civile et aux organisations communautaires suffisamment de moyens pour influencer les politiques et les stratégies gouvernementales, de manière à en améliorer la mise en œuvre et à assurer le caractère inclusif des résultats dans le contexte tant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 que de l'Agenda 2063.

5. Observations finales

L'impératif de l'inclusion n'est pas plus évident ailleurs dans le monde qu'en Afrique, où la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sous leurs formes sociales et économiques persistent malgré les progrès réalisés ces derniers temps. Une mise en œuvre, un suivi et une évaluation harmonisés des programmes exigent soit d'accorder une attention consciente et délibérée à la question de savoir si la transformation du continent est inclusive. Ce n'est ni un luxe ni un choix, mais une nécessité si l'on veut que la transformation soit viable sur le long terme. Les effets déstabilisants des modes de développement porteurs d'exclusion sont évidents non seulement en Afrique, mais aussi à l'échelle mondiale.

L'Agenda 2063 et le Programme 2030 accordent tous les deux beaucoup d'importance à la réalisation, dans tous les pays, d'un développement inclusif et équitable, qui réponde aux besoins des plus vulnérables et « ne laisse personne de côté ». Aujourd'hui, ces cadres offrent aujourd'hui une occasion unique de repenser les modes de développement et de les recentrer sur l'inclusion, ainsi que de transformer l'existence des citoyens africains de façon équitable et significative.

ⁱ DAES (2009), *Creating an Inclusive Society: Practical Strategies to Promote Social Integration*.

- ⁱⁱ Déclaration de Copenhague sur le développement social et Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, 1995.
- ⁱⁱⁱ Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (2014), *Social Inclusion and the Post-2015 Sustainable Development Agenda*, <http://www.unrisd.org/unitar-social-inclusion>; DAES (2010) : Rapport sur la situation sociale dans le monde.
- ^{iv} CEA (2016) : Rapport économique sur l'Afrique.
- ^v Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2013). Annuaire statistique de la FAO (2012) : alimentation et l'agriculture en Afrique, à la page 10. Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/docrep/018/i3137e/i3137e00.htm>.
- ^{vi} Commission économique pour l'Afrique (à paraître). Enquêtes sur les budgets-temps en Afrique : évaluation et recommandations d'action.
- ^{vii} Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2014), *World Urbanization Prospects : The 2014 Revision, Highlights*, DAES, New York.
- ^{viii} Programme des Nations Unies pour les établissements humains (2012) : *State of the World's Report: Bridging the Urban Divide*, ONU-Habitat, Nairobi, Kenya.